

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 081-248100497-20221024-2022DEL47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 24 octobre 2022 –

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation :

18 octobre 2022

Date d'affichage :

18 octobre 2022

Nombre de délégués
en exercice :

34

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., FARSSAC C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C.

Délégués suppléants : -

Absents ayant donné pouvoir : Mme THOMAS G. (pouvoir à Mme LAVAL-BARBANCE G.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C. (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme FARSSAC C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.).

Absents : Mme CAMPAGNARO M.C., MM. MIOT B. et ALBAR E..

Secrétaire de séance : Mme GAUSSERAND Dominique.

DEL 2022/47 : Signature d'une convention avec la 3CS pour le Relais Petite Enfance.

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- La Communauté de Communes Carmausin Ségala (3CS) est dotée en 2015 d'un Relais d'Assistantes Maternelles. Aussi, depuis 2015, la Communauté de Communes Val 81 conventionne avec la 3CS afin de bénéficier des interventions du Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire.
- Il est nécessaire de renouveler la convention avec la 3CS car d'une part, les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sont devenus des Relais Petite Enfance (RPE) et d'autre part, la CAF a remplacé la subvention initialement attribuée à la CCVAL81 par un bonus territoire directement versé à la 3CS.
- La nouvelle convention permettra de tenir compte du changement de dénomination et de fixer pour 2022 le montant de la participation financière de la CCVAL81 à 8 844 € (déduction faite du bonus de 3 876 €).

Suite à cet exposé, il est proposé au conseil communautaire de signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Carmausin Ségala pour l'intervention du Relais Petite Enfance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président



Guy GAVALDA

Le secrétaire de séance,



Dominique GAUSSERAND.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le 25-10-22
et publication sur le site internet de la
Communauté le 25-10-22
Le Président.

